

# ARACT

## Auvergne-Rhône-Alpes

---

### Conseil d'administration Bureau Comité d'Orientation

---

#### Auvergne-Rhône-Alpes :

**Nombre de mandataire(s) : 6**

**Dont titulaire(s) : 3**

**Dont suppléant(s) : 3**

**Titulaires : A désigner**

A désigner

A désigner

**Suppléants : A désigner**

A désigner

A désigner

**Durée du mandat : 2 ans**

**Date de renouvellement : Janvier 2021**

#### Fréquence des réunions :

- Bureau : 4 fois par an
- Conseil d'Administration : 4 fois par an, essentiellement sur Lyon (1 fois sur Clermont-Ferrand).
- Comité d'Orientation : 2 fois par an.

#### Composition :

La composition du **Conseil d'Administration** est la suivante : 20 membres répartis à parité :

- Collège salariés : 5 membres titulaires et 5 membres suppléants par organisations syndicales représentatives (1 CGT, 1 FO, 1 CFTD, 1 CFE-CGC, 1 CFTD, 1 CFTD),
- Collège employeurs : 5 membres titulaires et 5 membres suppléants (3 MEDEF, 1 CPME, 1 U2P).

Le nouvelle Présidence, alternante, sera salariée.

Un **Bureau**, sans pouvoir collégial propre, est composé de 6 membres du CA :

- Président
- Vice-Président
- Trésorier
- Trésorier Adjoint
- Secrétaire
- Secrétaire Adjoint

L'ensemble des membres du CA est invité à participer 2 fois/ an au **Comité d'Orientation**.

#### Missions :

Issue de l'union entre l'Aract-Auvergne (Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) et Aravis (Agence Rhône-Alpes pour la Valorisation de l'Innovation Sociale), la structure est une association loi 1901 à but non lucratif, administrée par les partenaires sociaux, et soutenue par l'Etat et la Région. Nous représentons régionalement le réseau Anact-Aract.

L'Aract Auvergne-Rhône-Alpes aide les entreprises d'Auvergne Rhône-Alpes à moderniser leur organisation en vue d'améliorer les conditions de travail et de développer leur performance, en recourant à des démarches participatives et socialement innovantes.

#### Trois grandes missions :

- Conseiller les entreprises par un apport d'expertises et un appui à la conduite de démarches participatives,
- Promouvoir l'innovation sociale par la valorisation d'expériences, la formalisation et le transfert méthodologique par des séminaires, colloques et autres « rendez-vous », et par des publications (guides, fiches pratiques etc.),
- Apporter aux pouvoirs publics, et aux acteurs économiques et sociaux une expertise sur le travail et l'emploi pour enrichir leurs politiques.